

## **SOMMET FRANCO-POLONAIS**

**Palais de l'Élysée - Jeudi 5 novembre 2009**

### **Déclaration commune sur la culture**

La France et la Pologne, fortes d'un patrimoine artistique multiséculaire et attachées à une culture vivante et accessible à tous, sont résolues à développer des projets culturels communs et leurs échanges artistiques déjà très riches.

L'année 2010 sera ainsi marquée par le bicentenaire de la naissance de Frédéric Chopin, que la France et la Pologne ont décidé de célébrer ensemble. Cette « Année Chopin 2010 » donnera lieu à de nombreux événements dans les deux pays.

Les prochains mois seront également l'occasion de manifestations culturelles témoignant de la diversité et de la vivacité des échanges entre les deux pays : rétrospective Andrzej Wajda à la cinémathèque française, exposition « Les Polonais en France : des lieux et des hommes » à Paris - Cité nationale de l'Histoire de l'immigration - et à Varsovie, mise en scène d'« Un tramway nommé désir » par Krzysztof Warlikowski au Théâtre de l'Odéon et à Varsovie. La grande figure de l'artiste Josef Czapski (1896-1993) sera également mise à l'honneur. Toutes autres activités artistiques seront également soutenues par les deux parties dans un esprit de bonne coopération.

En outre, la coopération franco-polonaise sera activement poursuivie dans le domaine du patrimoine culturel et des musées, par exemple à travers le travail portant sur le Musée d'Histoire des Juifs de Pologne, en cours de construction à Varsovie.

La signature, ce 5 novembre, d'un accord-cadre entre l'Institut National de l'Audiovisuel français (INA) et l'Institut National de l'Audiovisuel polonais (Nina) contribuera au développement de la coopération bilatérale dans le domaine de l'audiovisuel.

La France et la Pologne ont également décidé de réviser l'accord de coproduction cinématographique franco-polonais de 1970 en vue de faciliter les projets communs dans le domaine du cinéma.

Par ailleurs, les deux Parties renforceront leur coopération dans le cadre de l'Union européenne ou des organisations multilatérales comme l'UNESCO.

La France et la Pologne considèrent ainsi que la numérisation du patrimoine est un enjeu majeur qui appelle une approche européenne partagée. Les processus engagés en Europe en vue de numériser les livres, les archives, les collections des musées ou le patrimoine audiovisuel doivent être menés à bien activement dans le plein respect du droit d'auteur, du droit de la concurrence et de la diversité culturelle. Les deux Parties réaffirment leur attachement au projet de bibliothèque numérique européenne EUROPEANA.

Enfin, dans la perspective de la future Présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne, au second semestre 2011, la France et la Pologne sont déterminées à coopérer activement dans le domaine culturel, à travers le partage d'expériences, l'intensification des échanges artistiques et un dialogue politique permanent sur les grands enjeux culturels européens.